

*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement*  
*de Molsheim*

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers élus :**

15

**Séance ordinaire du 25 août 2014**

**à 20h30**

**Conseillers en fonction :**

15

**Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire**

**Conseillers présents et  
représentés :**

15

**Membres présents :** MM BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, JUCHS Christelle, KIEFFER Stéphanie, ROSER Estelle, WITTMANN Chantal.

**Absents excusés :** MM BAAS René (procuration à ADOLPH Gérard), MULLER Marc (procuration à WITTMANN Chantal). MMES BATESTINI Cathy (procuration à ROSER Estelle), LACOUTURE Agathe (procuration à STAERK Guy).

**Secrétaire de Séance :** JUCHS Christelle

**Date de convocation : 20 août 2014**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 3 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Adjudication de chasse 2014/2025 : constitution de la commission communale consultative
- Equipements techniques des bâtiments communaux : attribution des contrats d'entretien
- Rachat de mobilier de cuisine du logement de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal, **par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (C Eyder)**, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2014.

**56/14 ADJUDICATION DE CHASSE 2015/2024 : consultation des propriétaires**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le prochain renouvellement du bail de chasse communal prendra effet le 2 février 2015 pour une nouvelle durée de 9 ans.

Dans ce cadre-là, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le cahier des charges type établi à cet effet par arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2014 prévoit de consulter en amont les propriétaires fonciers sur le mode de répartition des produits de la location.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article 7.3 du cahier des charges type qui prévoit que la Commune n'est pas tenue de procéder à la consultation des propriétaires fonciers lorsqu'elle décide par délibération du Conseil Municipal de renoncer au produit de la chasse

**Considérant** que depuis les deux dernières périodes de location de la chasse, le produit de la location était réparti entre les différents propriétaires fonciers

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après débat**

**Après délibération,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE**

- de **RENONCER** à la consultation des propriétaires fonciers
- de **MAINTENIR**, sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse entre les différents propriétaires fonciers, au prorata de la superficie de leurs terrains.

#### **57/14 ADJUDICATION DE CHASSE 2015/2024 : constitution de la commission consultative communale**

##### **Le Conseil Municipal**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2015 définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du droit de chasse s'étendant du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024

**Considérant** qu'il convient de constituer une commission consultative communale de la chasse en charge des opérations relatives au futur bail

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
DESIGNE**

Monsieur Cyriaque, Adjoint au Maire et Monsieur Michel FOESSER, Conseiller Municipal, en qualité de membres représentants la Commune au sein de la Commission Consultative de la Chasse et présidée par Monsieur le Maire.

#### **58/14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR CREATION D'ASSOCIATION**

##### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** la création d'une nouvelle association locale sous la dénomination « Comité d'Animation d'Altorf : c2a » dont la vocation principale sera :

- d'organiser des événements culturels et des manifestations inter-associatives,
- de faire vivre le jumelage avec la Commune de Courchelettes,
- d'assurer l'organisation du repas champêtre du 14 juillet.

**Considérant** la démarche de soutien de la Municipalité aux associations de la Commune

**Après délibération,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de verser à cette nouvelle association une subvention exceptionnelle d'aide à la constitution d'un montant de 300 €
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014

**59/14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009
- Vu** la demande de subvention exceptionnelle émise par l'Association « A.S. Altorf » en date du 28 juillet 2014 pour la mise en place d'un chapiteau sur le terrain d'entraînement dans le cadre de l'organisation du 90<sup>ème</sup> anniversaire de la création du club les 25, 26 et 27 juillet 2014
- Considérant** la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales
- Considérant** l'indisponibilité d'utilisation, pour cause de réhabilitation, de la Maison du Temps Libre
- Considérant** que toute demande de subvention « exceptionnelle » reste soumise à l'appréciation du Conseil Municipal

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Après délibération,  
Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Ch Foesser),**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'Association « A.S. Altorf » en reconnaissance de l'investissement déployé par les membres du club lors de l'organisation de cette manifestation.

**60/14 APPLICATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : point sur les modifications administratives**

**Le Conseil Municipal**

- Vu** les délibérations n° 28/09 du 28 avril 2009 et n° 45/09 du 1<sup>er</sup> septembre 2009 portant sur la signature avec l'Association OPAL (Organisation Populaire des Activités de Loisirs) d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Périscolaire, des mercredis récréatifs et du CLSH d'Altorf
- Considérant** que la mise en application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014 entraîne une modification des horaires de classe et par conséquent nécessite une modification du temps de délégation lors des jours de classe, excepté les mercredis

**Après délibération,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DONNE SON ACCORD** quant à l'extension du temps de délégation d'une durée de ½ heure par jour de classe, excepté les mercredis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de service public signé en date du 15 juin 2009 pour une durée de 6 ans, afférant à cette modification.

**61/14 BUDGET PRIMITIF 2014 : décision modificative n° 1**

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** le transfert de crédits suivants au sein du budget primitif 2014, sections fonctionnement et investissement :

<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Dépenses</b>				<b>Recettes</b>			
<b>Chap</b>	<b>Nature</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Chap</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
67	Charges exceptionnelles	678	+ 750.00 €				
022	Dépenses imprévues	022	- 750,00 €				
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>									
<b>Dépenses</b>					<b>Recettes</b>				
<b>Op</b>	<b>Chap</b>	<b>Nature</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Op</b>	<b>Chap</b>	<b>Nature</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
	16	Dépôts et cautionnements	165	+ 750,00 €		16	Dépôts et cautionnements	165	+ 750,00 €
	020	Dépenses imprévues	020	- 3 340,00 €					
14	21	Acquisition matériel	2188	+ 2 740.00 €					
14	21	Acquisition matériel (cuisine)	2184	+ 600,00 €					
<b>TOTAL</b>				<b>+ 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>+ 750,00 €</b>

**62/14 ACCEPTATION DE CHEQUES**

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

## **DECIDE D'ACCEPTER**

- le chèque d'un montant de 811,34 € émis par la société COFINTEX 6 en règlement d'un trop perçu suite à la résiliation de l'abonnement télésurveillance de la MTL.
- le chèque d'un montant de 332,64 € émis la société d'assurances GROUPAMA en règlement du solde de l'indemnité due suite au préjudice matériel subi à la barrière du Forsthof
- le chèque d'un montant de 3 697,27 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement de la partie « dommage » du sinistre dégât des eaux au groupe scolaire.

## **63/14 SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE**

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 80/01 prise par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Marceau WITTEMER en date du 23 juin 2014
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Bernard MAETZ en date du 12 août 2014
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Thierry SCHLOTTER en date du 14 août 2014

### **Après examen des dossiers**

### **Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE D'ACCORDER**

- une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Marceau WITTEMER pour leur habitation sise 28 rue Arthur Rimbaud à ALTORF.
- une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Bernard MAETZ pour leur habitation sise 8 rue des Prés à ALTORF.
- une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Thierry SCHLOTTER pour leur habitation sise 20 rue de la Gansweid à ALTORF.

## **64/14 : EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : attribution des contrats d'entretien**

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 52/03 prise en date 29 avril 2003 portant sur l'attribution du contrat d'entretien des installations climatiques de la MTL à l'entreprise CLIM GILBERT.
- Vu** la délibération n° 58/06 prise en date 5 septembre 2006 portant sur l'attribution du contrat d'entretien des chaudières de tous les bâtiments communaux à l'entreprise QUALITHERM (SNEF actuellement).
- Vu** la délibération n° 97/12 prise en date du 17 décembre 2012 portant sur l'attribution du contrat d'entretien des équipements de CVC (climatiseurs et VMC) de la Mairie réhabilitée et du club house football à la société SNEF

**Considérant** la résiliation des contrats d'entretien des équipements de la Maison du Temps Libre suite au démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment

**Considérant** la volonté de la Municipalité de mettre à plat tous les contrats d'entretien des équipements des bâtiments communaux

**Entendu les explications données par Monsieur Guy STAERK, Conseiller Municipal délégué et après étude de 4 devis**

**Après délibération**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DONNE un ACCORD de principe pour CONFIER** la vérification et la maintenance des installations de chauffage et VMC ainsi que des centrales de traitement d'air situées dans les bâtiments et logements communaux à l'entreprise BREZILLON, domiciliée à ECKBOLSHEIM (Bas-Rhin) pour un montant annuel total de 2 561,56 € HT.
- **DEMANDE** un complément d'information quant au coût d'une intervention non comprise dans l'offre (frais de main d'œuvre et de déplacement)
- **PREND ACTE** que ce contrat d'entretien sera conclu pour une durée de 1an.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014

#### **65/14 RACHAT DE MOBILIER DE CUISINE DU LOGEMENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le locataire sortant du logement communal a proposé le rachat des éléments de cuisine qu'il avait installé.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 47/14 prise en date du 30 juin 2014 portant sur la volonté du Conseil Municipal de relouer le logement de l'école

**Considérant** l'opportunité de valoriser le logement par le rachat des éléments de cuisine installés par le locataire sortant

**Après délibération,**

**à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

- **De RACHETER** le mobilier de cuisine à Madame Elisabeth ESTERMANN, locataire sortant, pour la somme de 600.00 €
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

#### **66/14 DIVERS**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Compte tenu des travaux de réhabilitation du bâtiment de la MTL, le repas de Noël 2014 des personnes âgées sera servi le 14 décembre au restaurant le Bénédictin. La Municipalité se rendra le 10 septembre 2014 à Kaysersberg pour visualiser le futur mobilier de la MTL proposé par l'entreprise BBS dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation.
- Monsieur le Sous-Préfet se déplacera à Altorf le mercredi 3 septembre 2014. L'accueil se fera à 9h30 en Mairie et suivra un programme défini à l'avance. Un moment de convivialité autour d'un déjeuner clôturera la visite. Monsieur le Maire invite les Conseillers intéressés à signaler

leur présence au secrétariat de la Mairie.

- Les travaux de réfection du toit de l'école suite aux infiltrations touchent à leur fin.
- Les travaux de renforcement du réseau d'assainissement ont démarré dans la rue Principale. Après une coupure de la circulation dans la rue Principale au droit du chantier durant environ 15 jours, l'entreprise mettra en place une circulation alternée durant 15 jours afin de protéger l'ouvrage installé sous chaussée.
- La Municipalité note une recrudescence des actes de vandalisme sur le ban communal. Des tags ont été découverts sur le lavoir du Viehweg. Le madrier installé dans la rivière pour réguler le flux de l'eau qui s'écoule vers l'étang a disparu à 2 reprises en très peu de temps. La seconde fois, il a été scié sur place. La Municipalité réfléchit aux actions à mener pour débusquer les vandales.
- Monsieur Christian FOESSER, Conseiller Municipal, fait part d'une contradiction dans l'application des articles 7 du P.O.S et du règlement de lotissement en matière de hauteur maximale sur limite séparative pour les annexes.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom -Prénom</b>	<b>Signature</b>
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	